



Communiqué de presse

Maintien à 100 % des primes et indemnités pour les agent.es des DROM : la mobilisation de la FSU a payé !

Grâce à la mobilisation des militant.es sur le terrain et des élu.es de la FSU dans les instances, les agent.es des DROM placés en congés de longue durée (CLD), congés de grave maladie (CGM) ou congés de longue maladie (CLM) devraient de nouveau percevoir l'intégralité de leurs primes et indemnités.

Le gouvernement avait décidé de réduire la majoration de rémunération liée au coût de la vie due aux personnels des DROM lorsque ceux-ci et celles-ci étaient placés en arrêt maladie (CLM, CGM et CLD).

La FSU n'a pas cessé de dénoncer cette injustice flagrante, frappant des agent.es déjà fragilisés, vulnérables et souvent isolés. Dans les DROM, les sections locales des syndicats nationaux de la FSU ont accompagné les collègues concernés, à qui étaient réclamés le remboursement de milliers et parfois de dizaines de milliers d'euros. Ces sections locales de la FSU sont aussi intervenues auprès des rectrices et des recteurs dans de nombreuses audiences pour porter la voix des personnels et ont initié des mobilisations qui ont été très suivies.

Face à la gravité de la situation et aux difficultés inacceptables supportées par les agent.es concernés, la FSU nationale a aussi décidé de se saisir de cette question sur le terrain juridique, avec une mise en demeure adressée au ministre de l'Éducation nationale et aux Recteurs et Rectrices d'académie des DROM.

La mobilisation a permis de franchir une première étape, puisque ce sujet a été mis à l'ordre du jour des travaux du Conseil Commun de la Fonction publique du 3 juin 2026. Lors de ce groupe de travail, la FSU est intervenue pour exiger que les personnels actuellement en CLM, CGM ou CLD cessent d'être ponctionnés sur leur rémunération.

Deuxième étape aujourd'hui : les élu.es de la FSU ont été entendus et nous avons été informés de la publication prochaine d'un décret sécurisant les indemnités dues aux agent.es des DROM en raison de la cherté de la vie.

Pour autant nous continuons le combat pour permettre aux agent.es impactés par cette mesure d'être remboursés des sommes injustement prélevées. C'est le sens de l'action de groupe que nous avons lancée.

Engagés au côté des agent.es des DROM placés en arrêt maladie, les militant.es et les élu.es de la FSU resteront vigilants et mobilisés tant que ce décret ne sera pas publié et appliqué, et que les agent.es concernés ne seront pas remboursés.
